

**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
A LA DEUXIEME ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES  
SUR LES ASM – BEIROUTH 2011**

Située au centre du continent africain, la République Centrafricaine fait frontière avec le Tchad, le Soudan, la République du Congo et la République Démocratique du Congo ; tous des pays affectés d'ASM et aujourd'hui, avancés dans le processus du désarmement.

Certes, la République Centrafricaine n'est ni productrice, ni utilisatrice et ne procède à aucun moment au transfert de ces armes intelligentes aux conséquences négatives incalculables. Il n'en reste cependant pas moins qu'elle ait enregistré et continue de le faire, par le biais du Désarmement volontaire, effectué par le Ministère de la Défense Nationale dans la population civile, un stock non négligeable des armes à sous munitions et des Mines anti personnels et anti chars.

Sur l'initiative du Gouvernement Centrafricain une partie du stock a été détruite par la méthode d'explosion à distance, méthode non envisageable, mais cela, faute de moyens adéquats.

Si la République Centrafricaine a accusé du retard dans la ratification de la convention sur les armes à sous munitions, cela indépendamment de sa bonne volonté est dû à la période électorale étanche qui a retardé l'élection et l'installation du corps législatif chargé de valider cette convention au niveau national.

Cependant, au moment où nous vous parlons, l'assemblée nationale est au grand complet et nous pouvons donc avec aisance rassurer l'assistance que dans les jours avenir notre pays procédera à la ratification de la Convention sur les Armes à Sous Munitions.

Excellence, Monsieur le Président,  
Honorables Délégués,  
Mesdames et Messieurs,

La nécessité d'éradiquer l'usage des ASM de la planète est pour notre pays un souci partagé. Les dures épreuves du peuple libanais dont nous sommes à l'occasion de cette assemblée témoins, ne feront qu'accroître notre détermination à apporter notre soutien à la lutte contre les ASM et contre toutes autres armes capables de destructions massives.

La République Centrafricaine par notre voie en appelle à la bonne volonté des pays producteurs des ASM d'ouvrir la porte de la formation aux pays non encore avancés afin de leurs permettre de constituer des équipes nationales de déminage.

Nous ne saurions clore notre propos sans manquer de féliciter l'Organisation Libanaise de Déminage qui, selon nos souhaits, déploient des efforts considérables pour libérer les zones affectés de ces engins de mort.

Je vous remercie.